

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Étaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n°2026-36 Désignation de deux délégués auprès de Haute-Garonne Environnement

Exposé

Le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement poursuit son action de sensibilisation sur les enjeux environnementaux. Fort de ses 276 communes et 66 associations adhérentes, le syndicat met à disposition un ensemble d'outils pour le jeune public et organise régulièrement des rencontres à destination des élus et techniciens de Haute-Garonne.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les assemblées municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux différents syndicats intercommunaux dont elles font partie, conformément aux obligations contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales notamment, dans ses articles L 5211-6 et suivants et L 5212-7.

Vu les Statuts du Syndicat Haute-Garonne Environnement,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de ses représentants conformément aux dispositions prévues.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT

Décision

Après avoir procédé à l'élection :

- Mr PARIS Benjamin Représentant
- Mme LATGER Lucie Suppléante.

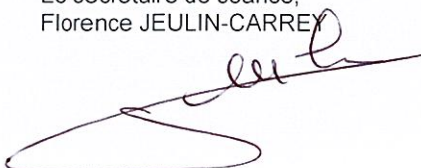
Ont été élus délégués auprès Haute-Garonne, pour représenter la commune.
Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Florence JEULIN-CARREY



La Maire,
Marion RIVOIRE

